



Pas de bébés à la consigne !

Communiqué de presse

Création de maisons d'assistantes maternelles : la loi ne doit pas entériner un nouveau mode d'accueil collectif sans encadrement ni normes de fonctionnement.

La proposition de loi relative à la création de maisons d'assistants maternels, que doit examiner le Sénat le 14 janvier 2010, ne permet pas de satisfaire aux exigences et garanties minimales pour un dispositif qui correspond dans les faits à une structure collective d'accueil d'une quinzaine de jeunes enfants : insuffisance de qualification et d'expérience des assistants maternels pour l'accueil collectif, absence de réglementation formalisée de fonctionnement, défaut d'encadrement et de dispositif de régulation de la structure.

Toute structure collective d'accueil de jeunes enfants doit pouvoir disposer d'un encadrement par un professionnel avec une qualification spécifique de la petite enfance, puéricultrice ou éducateur de jeunes enfants. Il est aussi hautement important que le personnel accueillant les enfants associe à parité plusieurs catégories de professionnels complémentaires par leur compétence, leur qualification et leur expérience auprès de jeunes enfants : par exemple auxiliaires de puériculture et assistants maternels agréés ayant une ancienneté professionnelle de 5 ans (durée de la première période d'agrément). D'autre part l'élaboration d'un projet d'établissement préalable à l'ouverture est indispensable, dans l'esprit du projet prévu par le décret n°2007-230 du 20 février 2007.

Enfin, l'effort de formation affiché par les pouvoirs publics doit permettre aux assistants maternels qui souhaitent travailler en structure collective d'accéder aux qualifications plus élevées : diplôme d'auxiliaire de puériculture ou à défaut CAP petite enfance.

Nous demandons que la proposition de loi relative à la création de maisons d'assistants maternels soit retirée en l'état pour prendre le temps de la réflexion menant à des dispositifs qui prennent en compte l'ensemble de ces éléments, et que soit abandonnée la possibilité pour des assistants maternels de se regrouper sans encadrement ni normes de fonctionnement.

Lire le texte complet de l'argumentaire :

http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/argumentaire_MAM_pasdebebesalaconsigne_122009.pdf

Collectif « Pas de bébés à la consigne »

13 janvier 2010

Signataires :

AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Education Nationale), ANAP (Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture), ANAPSYpe (Association Nationale des PSYchologues pour la petite enfance), ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes), Association Pikler Loczy, CADRESPE (Collectif national Associatif de Directeurs et Responsables d'Établissement, et Services Petite Enfance), CEEPAME (Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance), CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), CERPE (Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance), CFDT Interco des Services Publics Parisiens, CGT (Confédération Générale du Travail), CGT Crèches et Pmi 93, CGT Educ'action, CGT Fédération des Services Publics, CGT Petite enfance Ville de Paris, CNDF (Collectif National pour les Droits de Femmes), La CSF (La Confédération Syndicale des Familles), Fédération CFDT Interco, FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves), FNEJE (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), Fédération SUD santé-social, FSU (Fédération Syndicale Unitaire), Femmes Solidaires, IRAEC (Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple), Passerelles-EJE, Réseau féministe Ruptures, SE-UNSA (Syndicat des Enseignants du premier degré et du second degré d'UNSA Education), SNP (Syndicat National des Psychologues), SNMPMI (Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile), SNPI-FSU (Syndicat National des Personnels d'Inspection), SNU CLIAS-FSU (Syndicat National Unitaire des Collectivités Locales), SNUipp-FSU (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC de la FSU), SUPAP-FSU, (Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes), UFAL (Union des Familles Laïques), UFNFAAAM (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes), UNSA Education, UNSA Petite enfance Ville de Paris, USD Santé et Action sociale CGT Paris

Site : www.pasdebebesalaconsigne.com

Contact presse : 06 33 08 23 54

Mail : pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr